

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES

09/04/2013

• VOTE DES 4 TAXES :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2013.

Taxe d'habitation :	17.96 %
Taxe foncière (bâti) :	14.47 %
Taxe foncière (non bâti) :	50.46 %
CFE :	25.89 %

• SUBVENTIONS

- A.P.E. :	320 €
- Comité des Fêtes :	300 €
- ACCA de Lorlanges :	200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers Arvant Bournoncle :	100 €
- Union Féd. Hte Loire Anciens Combattants :	250 €
- ADMR Blesle Lempdes :	200 €
- Club des Bons Vivants :	300 €
- OCCE Lorlanges :	800 €
- OCCE Lorlanges (voyage scolaire) :	1 200 €
- Amicale des donateurs de Sang Brioude :	60 €
- Association des Amis de la Bibliothèque :	30 €
- Association sportive du CEG Collège de Blesle :	30 €
- Collège de Blesle (voyage) :	400 €
- Amicale des Pétanqueurs :	30 €
- Club Football Espalem-Lorlanges:	150 €
- Association "Champ Pointu" :	1 000 €
- association « La Mandine » :	80 €
- Divers :	250 €
- Commune d'Espalem (participation aux frais de fonctionnement du Club Football Espalem Lorlanges) :	1 000 €
- CCAS :	1 050 €
- Assainissement :	16 350 €
- Fonds Social Logement :	150 €

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

C.C.A.S

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 677.22 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 28 257.70 €

- Dépenses et Recettes d'investissement : 65 788.02 €

COMMUNE

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 439 374.01 €

- Dépenses et Recettes d'investissement : 158 690.44 €

LOTISSEMENT

- Dépenses de fonctionnement : 11 924.63 €

- Recettes de fonctionnement : 18 325.83 €

- Dépenses et Recettes d'investissement : 11 924.63 €

Le Budget Primitif 2013 a été approuvé à l'unanimité.

- **ACCORD LOCAL DEFINISSANT LES REGLES DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À PARTIR DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014**

Les communes du Pays de Blesle ont jusqu'au 30 juin prochain afin d'arrêter un accord local à la majorité qualifiée afin de déterminer un nombre et une répartition de sièges au sein de l'assemblée communautaire. Faute d'accord local d'ici là, la répartition des sièges (à partir des élections municipales de 2014) sera établie conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales (règle proportionnelle à la plus forte moyenne).

Le Conseil Municipal approuve l'accord local sur le nombre et la répartition des sièges communautaires, proposé par le conseil de la communauté de communes du pays de Blesle et défini comme suit :

- le nombre de sièges communautaires est porté à 20 : Autrac (2), Blesle (4), Chambezou (2), Espalem (2), Grenier-Montgon (2), Léotoing (2), Lorlanges (2), St-Etienne-Sur-Blesle (2), Torsiac (2).

- **DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EXPLOITATION D'UN TAXI**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation de stationnement pour l'exploitation d'un taxi, formulée par Mr BADON Guillaume.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétence du 8/03/2012, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi de rédacteur principal, en remplacement de celui de rédacteur.

- **CONSULTATION TRAVAUX « AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE »**

Quatre entreprises ont été consultées : CYMARO, SCREG, BOURIOL et CHEVALIER.

Les travaux devront être réalisés courant juin 2013.

- **RESTAURATION REGISTRE ETAT CIVIL 1911-1920**

Le devis de l'Atelier Quillet a été retenu pour un montant de 297.80 € TTC